

# Cotutelles et partenariats de thèse

swissuniversities

**Mise au concours 2019  
avec délai  
au 31 mars 2019**

Subside visant à couvrir  
les frais de voyage et de  
séjour

## Votre projet de thèse dans le cadre d'une cotutelle ou d'un partenariat de thèse ?

Vous planifiez et réalisez votre projet de thèse sous la direction commune de deux directeurs/-trices de thèse dans une haute école suisse et une haute école étrangère.

*Vous bénéficiez...*

- *d'un accompagnement par deux directeurs/-trices de thèse qui apportent chacun-e leur expertise et leur approche méthodologique propre,*
- *d'un accès aux infrastructures sur deux sites ainsi qu'aux réseaux locaux, p.ex. en matière de formation doctorale,*
- *d'une implication dans des cultures de recherche et des systèmes d'enseignement supérieur et scientifique différents,*
- *d'un rattachement scientifique dans les deux pays et, par là, d'un meilleur positionnement sur le marché du travail académique et non-académique.*

Afin de couvrir les frais de voyage et de séjour supplémentaires liés à une cotutelle ou un partenariat de thèse, le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) offre chaque année des subsides de CHF 10'000.- au maximum pour des projets reposant sur une coopération formalisée entre une haute école suisse et une haute école partenaire en Europe ou en Israël.

*Vous êtes éligible si vous...*

- *êtes immatriculé-e comme doctorant-e dans une haute école suisse et/ou au bénéfice d'un contrat de travail avec celle-ci,*
- *êtes citoyen-ne suisse ou en possession d'un permis de séjour B, C ou G,*
- *avez étudié au moins une année dans une haute école suisse et*
- *êtes âgé-e de 40 ans au maximum au 31 mars 2019.*

Les critères d'éligibilité sont détaillés dans la note explicative téléchargeable sur [swissuniversities.ch/fr/cotutelles](http://swissuniversities.ch/fr/cotutelles).

## **Vous souhaitez déposer une demande de subside ?**

L'acceptation d'un projet de cotutelle ou de partenariat de thèse relève de la compétence des deux hautes écoles impliquées. Renseignez-vous d'abord auprès de vos directeurs/-trices de thèse et du service en charge des cotutelles de thèse de votre haute école suisse. Les hautes écoles impliquées règlent les modalités de mise en œuvre de la cotutelle ou du partenariat de thèse (délais, responsabilités) dans un contrat de coopération. Ce contrat constitue partie intégrante de votre demande de subside.

C'est la haute école suisse qui se charge de déposer jusqu'au 31 mars 2019 votre dossier de candidature auprès de swissuniversities.

**Attention ! Des délais internes existent dans certaines hautes écoles, veuillez vous en informer afin de transmettre votre dossier à temps.**

## Questions par rapport au programme ?

La Conférence des recteurs des hautes écoles suisses swissuniversities assure la gestion du programme Cotutelles et partenariats de thèse. C'est elle qui gère la mise au concours, accompagne la procédure d'évaluation et communique les décisions de la commission d'experts.

[cotutelles@swissuniversities.ch](mailto:cotutelles@swissuniversities.ch)

[swissuniversities.ch/fr/cotutelles](http://swissuniversities.ch/fr/cotutelles)

Toutes les informations et la documentation nécessaires à la soumission des demandes ainsi que les coordonnées des personnes de contact des différentes hautes écoles suisses participant au programme se trouvent sur la page web.

---

# 49 pays

La mise au concours est ouverte  
à des projets de cotutelle ou  
de partenariat de thèse avec des hautes  
écoles partenaires de l'espace  
Bologne et d'Israël.

